

Gouvernement du Québec  
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue  
et de la région du Nord-du-Québec  
Député d'Abitibi-Est

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition, déposée à l'Assemblée nationale le 13 avril 2022, demandant au gouvernement du Québec de revoir la planification du chantier Océane afin d'exclure le bloc principal localisé dans l'encadrement visuel de la zone de villégiature concentrée au lac du Missionnaire Nord et de renoncer à tout projet de coupe sur ce secteur.

Je vous informe que j'ai déjà été sensibilisé à cette démarche. En effet, depuis le mois de décembre 2021, des échanges ont lieu entre le Ministère, l'Association du lac du Missionnaire et la Municipalité de Trois-Rives. Ceux-ci ont permis d'échanger sur les processus de consultation et d'harmonisation de la récolte forestière et de faire état des préoccupations de la Municipalité et des membres de l'Association du lac du Missionnaire. Ils ont ainsi été informés de la prise en compte du caractère particulier du lac du Missionnaire et des éléments réglementaires applicables à la planification de la récolte.

Dans le cadre d'une rencontre d'harmonisation tenue le 3 février 2022 entre les représentants de la Municipalité, de l'Association et du Ministère, il a été convenu de réduire le pourcentage de prélèvement dans un bloc de coupe partielle situé dans le paysage visible. Une nouvelle version adaptée a ensuite été transmise aux représentants et, depuis, mon équipe demeure en attente d'un retour de leur part en lien avec cette planification. Ainsi, ce chantier est toujours en cours de planification et d'harmonisation et les canaux de communication demeurent ouverts avec les parties intéressées.

... 2

Dès la planification initiale de ce chantier, la présence d'encadrements visuels réglementés (plages publiques, villégiature regroupée), ainsi que le fait que le lac du Missionnaire fait partie de la liste des lacs de priorité 1 pour la protection des paysages régionaux déterminée par le Ministère et la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Mauricie, ont été pris en compte. Pour ces raisons et également en raison de la nature des peuplements forestiers présents, il est planifié que l'entièreté de la superficie du chantier située dans l'encadrement visuel du lac fera l'objet de coupes partielles avec maintien d'un couvert forestier permanent.

Les terres publiques situées à l'intérieur des limites de la municipalité de Trois-Rives, incluant celles avoisinantes aux lacs dont la protection des paysages est prioritaire, font partie du territoire forestier sous aménagement sous la responsabilité du Ministère. Les interventions qui y sont planifiées prennent en compte les préoccupations et les enjeux locaux et visent à maintenir un équilibre entre l'ensemble des utilisations du territoire, qu'elles soient forestières, fauniques ou récréatives. Dans cette perspective, je vous assure que le Ministère poursuivra les discussions avec les parties concernées par l'aménagement forestier au chantier Océane et tout autre chantier potentiel dans ce secteur.

En terminant, je vous informe qu'une consultation publique est en cours du 19 avril au 13 mai 2022 en Mauricie. Tous les citoyens sont invités à formuler des commentaires sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels, qui incluent le chantier Océane.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,



PIERRE DUFOUR